

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

RECTIFICATIF N° 83/879 du 28/11/1983/7 /MTPS.DGTFP.DFP

Au décret n° 82/937/MTPS-DGTFP-DFP du 26.10.82 portant reclassement et nomination de Monsieur SAMBA André Bernard, Instituteur de 3° échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

AU LIEU DE :

Article 1er (ancien).- En application des dispositions combinées des décrets 64-165 et 67/304 des 22.5.64 et 30.9.67 susvisés, Monsieur SAMBA André Bernard, Instituteur de 3° échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures délivré par l'Université de SOFIA Climent Ochridsky (Bulgarie), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC = Néant.

D.G.B.

L I R E :

d'accord

D.C.F.

ARTICLE 2.- En application des dispositions du Protocole/portant Equivalences des Diplômes et grades Académiques attribués en République Populaire du Congo et en République Populaire de Bulgarie du 4 Mai 1975, Monsieur SAMBA André Bernard, Instituteur de 3° échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) titulaire du Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures délivré par l'Université de SOFIA (Bulgarie), est réclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 1er échelon, indice 830 ACC = Néant.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

BRAZZAVILLE, le 28 Novembre 1983

Le Ministre de l'Education Nationale

Antoine NDINGA-OBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2	DOSSIER	3
DGTFP.DFP.	3	INTERESSE	1
D.G.B.	3	SGCM/BC	2./-
D.C.F.	1		